

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence en citant le nom de Allah,
Celui Qui accorde Sa miséricorde à toutes les créatures dans
le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà, Celui
Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,
والصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à
notre maître Mouhammad le Messager de Allah,
ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n°964

Le vendredi 16 mars 2018, correspondant au 28 *joumada l-akhirah* 1439 de l'Hégire

La Préservation des Prophètes

Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina amanou ttaqou l-Lah.

La louange est à Allah le Seigneur des mondes. Que l'honneur et l'élévation en degrés les plus complets et les plus parfaits soient accordés à notre maître Mouhammad ﷺ, le meilleur des prophètes et des envoyés, ainsi qu'à sa famille et ses compagnons bons et purs. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique, Celui Qui n'admet ni division ni partition et Qui n'est donc pas un corps, Celui Qui n'a besoin de rien ni de personne alors que toutes les créatures ont besoin de Lui, Celui Qui n'engendre pas et Qui n'est pas engendré et Qui n'a aucun équivalent. Je témoigne que notre maître Mouhammad est Son esclave et Son messager, Son élu et Son bien aimé.

Je vous recommande, ainsi qu'à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de Allah, Celui Qui a la toute-puissance et Qui n'est pas vaincu car il domine sans faille Sa création, Celui Qui crée les choses selon Sa volonté par une sagesse parfaite car Il sait les tenants et les aboutissants de toute chose, Lui Qui dit dans le *Qur'an* Honoré :

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِ وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُمْ مُسْلِمُونَ ﴾

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

[sourat 'Ali ^Imran / 102] (ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Laha haqqa touqatihi wala tamoutounna 'il-la wa'antoum mouslimoun) ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, faites preuve de piété à l'égard de Allah, en accomplissant les obligations et en vous gardant des interdictions par obéissance à Allah, et surtout ne mourez qu'en étant musulmans.** »

Un esclave ne sera pieux à l'égard de Allah ta^ala qu'après avoir connu Allah ta^ala et avoir cru en Lui, et après avoir connu Son Messager *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* et avoir cru en lui, et après s'être conformé aux ordres de Allah, à tous Ses ordres, et avoir évité Ses interdits, tous Ses interdits.

Or il n'y a pas d'autre voie pour connaître ce que Allah a ordonné et ce qu'Il a interdit si ce n'est par la voie des prophètes. Ce sont eux qui transmettent de la part de Allah *tabaraka wata^ala* à Ses créatures ce qui les ravive et ce qui corrige leur religion et leur vie du bas monde. Le besoin des créatures envers les prophètes est donc indispensable du fait qu'il n'y a aucun moyen de connaître ce qui est bon et ce qui est mauvais, ce qui est correct et ce qui est faux, ce qui sauve dans l'au-delà et ce qui mène à la perte, si ce n'est par la voie des prophètes, que Allah les honore et les élève davantage en degré.

Étant donné que c'est cela la tâche des prophètes *alayhimou s-salatou was-salam* et leur fonction, ils ont reçu les plus hauts degrés de perfection, la plus haute élévation du statut et la plus grande supériorité du rang, afin que les gens viennent à eux et reçoivent de leur part la transmission des ordres de Allah, afin que les gens s'attachent à ce qu'ils leur ont exposé comme lois révélées, comme jugements, comme comportements et comme qualités.

Allah, Celui Qui sait toute chose et Qui crée toute chose selon une sagesse, a élu au rang de prophète, parmi les êtres humains, des hommes parfaits, ayant la meilleure ascendance au sein de leurs peuples, qui sont les meilleurs par leur constitution physique et leur comportement. Il les a donc préservés de tout ce qui pourrait repousser les gens d'accepter leur appel, qu'il s'agisse d'un quelconque défaut physique ou de toute maladie repoussante, telle que le vitiligo, la lèpre ou l'éruption de vers du corps.

Quant à ce que rapportent certains à propos de 'Ayyoub, le prophète de Dieu, que sa maladie aurait provoqué l'éruption de vers de son corps et que les vers auraient consommé sa chair, ce n'est pas vrai. Les gens s'éloignent de quelqu'un qui serait dans un tel état. Allah *tabaraka wata^ala* n'éprouve aucun de Ses prophètes par quelque chose qui pourrait repousser les gens d'accepter son appel alors qu'au contraire Il les a envoyés pour transmettre aux gens la religion qu'Il agrée.

De même, chers frères de foi, Allah *tabaraka wata^ala* a préservé les prophètes de l'abjection et de la vulgarité. Par conséquent, il n'y a pas parmi les prophètes quelqu'un qui soit vil, par exemple qui lance aux femmes épousables, 'ajnabiyyah, des regards furtifs avec désir. Il n'y a pas non plus parmi eux quelqu'un qui soit vulgaire, qui profère des insultes à tort et à travers.

Et ce que certains rapportent au sujet de Dawoud, qu'il aurait vu un jour une femme, l'épouse du chef de son armée, se laver dénudée, qu'il se serait mis à l'observer et qu'elle lui aurait plu, et qu'il aurait envoyé son mari se faire tuer au combat pour lui prendre sa femme après sa mort, ceci est faux et n'est fondé sur rien. Comment en serait-il ainsi alors que c'est une chose que même les gens

les plus vils n'accepteraient pas qu'on dise d'eux ! Comment serait-il valable d'attribuer une chose pareille à l'un des prophètes de Dieu, que son Seigneur *^azza wajall* a envoyé pour enseigner aux gens les meilleurs comportements ?!

Chers frères de foi, *Allah ta^ala* a également préservé Ses prophètes des grands péchés, tels que boire de l'alcool ou pratiquer la fornication. Il n'est donc pas valable d'attribuer, comme l'ont fait certains mensongèrement, au prophète de *Allah Lout*, d'avoir bu de l'alcool et d'avoir commis l'inceste avec ses deux filles ! Ni de rapporter comme certains le font que notre maître *Youçouf* aurait voulu commettre la fornication avec la femme du haut dignitaire d'Égypte. En effet, *Youçouf* a un degré élevé qui le préserve de commettre la fornication ou même de simplement envisager de la commettre.

Concernant la parole de *Allah* :

﴿وَرَاوَدَتْهُ الَّتِي هُوَ فِي بَيْتِهَا عَن نَّفْسِهِ وَغَلَّقَتِ الْأَبْوَابَ وَقَالَتْ هَيْت لَكَ قَالَ مَعَاذَ اللَّهِ إِنَّهُ رَبِّي أَحْسَنَ مَثْوَايَ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ الظَّالِمُونَ ﴿٢٣﴾ وَلَقَدْ هَمَّتْ بِهِ وَهَمَّ بِهَا لَوْلَا أَنَّ رَجَا بُرْهَانَ رَبِّهِ كَذَلِكَ لَتَصْرِفَ عَنْهُ السُّوءَ وَالْفَحْشَاءَ إِنَّهُ مِن عِبَادِنَا الْمُخْلَصِينَ ﴿٢٤﴾﴾

(*warawadt-hou l-latī houwa fi baytiha ^an nafsihī wa^allaqati l-'abwaba waqalat hayta laka qala ma^adha l-Lahi 'innahou rabbi 'ahçana mathwaya 'innahou la youflihou dh-dhalimoun. Walaqad hammat bihi wa hamma biha lawla 'an ra'a burhana rabbihi kadhalika linasrifa ^anhou s-sou'a wal-fahçha'a 'innahou min ^ibadina l-moukhlasin*) Ce passage du *Qour'an* signifie que cette femme avait voulu faire la fornication avec le prophète *Youçouf* et qu'il avait un moment envisagé de la repousser mais qu'il avait eu un signe de la part de son Seigneur que s'il la repoussait, elle prétendrait que c'est lui qui l'avait obligée à commettre la fornication.

Alors il ne l'a pas repoussée, mais s'est plutôt dirigé vers la porte pour sortir. C'est alors qu'elle avait tiré sa chemise par derrière et la lui avait déchirée. Cette femme a ensuite accusé *Youçouf* d'avoir voulu commettre la fornication et *Youçouf* s'était innocenté de cet acte vil. Un témoin qui était de la famille de cette femme leur avait alors dit : « *Regardez : si la chemise de Youçouf est déchirée par derrière, alors il est véridique et c'est elle qui est menteuse ; et si sa chemise est déchirée par devant, alors elle est véridique dans sa prétention qu'il aurait voulu commettre la fornication et qu'elle se serait défendue.* » Ils ont vérifié et ont trouvé que sa chemise était déchirée par derrière, tout comme notre Seigneur *tabaraka wata^ala* nous en a informé dans le *Qour'an* :

﴿وَأَسْتَبَقَا الْبَابَ وَقَدَّتْ قَمِيصَهُ مِن دُبُرٍ وَأَلْفَيَا سَيِّدَهَا لَدَا الْبَابِ قَالَتْ مَا جَزَاءُ مَنْ أَرَادَ بِأَهْلِكَ سُوءًا إِلَّا أَنْ يُسْجَنَ أَوْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٢٥﴾ قَالَ هِيَ رَاوَدْتَنِي عَن نَّفْسِي وَشَهِدَ شَاهِدٌ مِّنْ أَهْلِهَا إِنْ كَانَ قَمِيصُهُ قُدَّ مِن قُبُلٍ فَصَدَقَتْ وَهُوَ مِنَ الْكَاذِبِينَ ﴿٢٦﴾ وَإِنْ كَانَ قَمِيصُهُ قُدَّ مِن دُبُرٍ فَكَذَبَتْ وَهُوَ مِنَ الصَّادِقِينَ ﴿٢٧﴾ فَلَمَّا رَأَى قَمِيصَهُ قُدَّ مِن دُبُرٍ قَالَ إِنَّهُ مِن كَيْدِكُنَّ إِنَّ كَيْدَكُنَّ عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾﴾

(wastabaqa l-baba waqaddat qamisahou min doubourin wa'alfaya sayyidaha lada l-babi qalat ma jaza'ou man 'arada bi'ahlika sou'an 'il-la 'an yousjana 'aw ^adhahoun 'alim. Qala hiya rawadatni ^an nafci wachahida chahidoun min 'ahliha 'in kana qamisouhou qoudda min qouboulin faqadaqat wahouwa mina l-kadhibin. Wa'in kana qamisouhou qoudda min doubourin fakadhabat wahouwa mina s-sadiqin. falamma ra'a qamisahou qoudda min doubourin qala 'innahou min kaydikounna 'inna kaydakounna ^adhim)

Par la suite, la femme de ce haut dignitaire a avoué que c'était elle qui avait voulu faire la fornication et que Youçouf s'en était abstenu. Allah tabaraka wata^ala dit à son sujet :

﴿قَالَتِ امْرَأَتُ الْعَزِيزِ الْآنَ حَصْحَصَ الْحَقُّ أَنَا رَاوِدْتُهُ عَنْ نَفْسِهِ وَإِنَّهُ لَمِنَ الصَّادِقِينَ ﴿٥١﴾﴾

(qalati mra'atou l-^azizi l-'an hashasa l-haggou 'ana rawadtouhou ^an nafcihi wa'innahou lamina s-sadiqin) ce qui signifie : « **La femme du haut-notable (al-^aziz) a dit : Maintenant paraît au grand jour la vérité, c'est moi qui l'ai sollicité contre son gré et il fait assurément partie des gens hautement véridiques.** »

Alors je vous mets en garde, chers frères de foi, contre toute parole qui attribuerait l'indécence ou un caractère de bassesse à l'un des prophètes de Dieu.

Sachez que tous les prophètes de Dieu sont obligatoirement caractérisés par la véracité, l'honnêteté et la chasteté. Il leur est donc impossible de mentir, de trahir, d'être vulgaire ou impudent. L'extrême intelligence leur est obligatoire, il leur est donc impossible d'être idiot ou stupide. Et tout comme il leur est obligatoire le grand courage, il leur est impossible d'être lâche. Ils sont tous musulmans, croyants, il n'arrive à aucun d'entre eux de commettre une mécréance, ni avant d'avoir reçu leur statut de prophète ni après. Ils ne tombent jamais dans les grands péchés ni dans les petits péchés qui indiqueraient une bassesse de caractère, comme de voler un grain de raisin. Pour ce qui est des petits péchés qui ne comportent aucune indécence ni aucune bassesse de caractère, alors cela peut arriver, rarement, à un prophète, mais il serait immédiatement averti pour qu'il se repente avant que quelqu'un de son peuple ne le suive dans ce péché.

Alors ! Allah... Allah... Ô vous les esclaves de Allah, glorifiez les prophètes de Allah ta^ala, reconnaissez la réalité de leur haut degré et l'élévation du statut et du rang qui leur sont obligatoires. Ainsi prenez bien garde à ne pas leur attribuer ce qui n'est pas digne de leur rang, car ce serait là l'une des choses qui mènent à la perte.

Ayant tenu mes propos, je demande que Allah me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours² :

Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ; ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou ttaqou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

² Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iyy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.